

La coopération Châtelleraut Kaya en 2013.

L'année 2013 est marquée par trois événements :

1 Au Nord, l'introduction du partenariat de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la coopération Châtelleraut-Kaya.

Celle-ci découle de la pleine application de la loi Oudin par la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais qui appuie dorénavant la coopération Châtelleraut-Kaya. Depuis 2011, au titre de l'exercice de la compétence assainissement, la CAPC s'est dotée d'une capacité de 20 000,00€ annuels environ, correspondant à 0,58% de l'assiette recettes de l'assainissement de la CAPC. Par délibération, cette ressource est fléchée vers la coopération Châtelleraut-Kaya et prévoit plusieurs niveaux d'intervention : sous maîtrise d'ouvrage communale à Kaya (travaux d'investissements, mais aussi actions de formation, de sensibilisation, de communication et études) ou à Châtelleraut (pour les actions de formation, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou et les missions). Cette initiative a permis d'asseoir le financement local d'un premier programme consacré au **renforcement de la maîtrise d'ouvrage communal en faveur de neuf communes du Burkina-Faso** (dont Kaya) , programme triennal 2010-2012, dont l'exécution s'est achevée en mai 2014. Pour mémoire, rappelons que ce programme a bénéficié d'un financement triennal du Ministère des Affaires Étrangères, Châtelleraut étant mandataire financier du MAE comme « chef de file » du programme qui réunissait par ailleurs les coopérations Dreux-Koudougou, Chambéry-Ouahigouya, Epernay-Fada'n'Gourma, Morlaix-Réo et en fin Laval-et les 4 communes rurales de l'ancien « cercle de Garango » (Garango, Boussouma, Komtoega, Niaogho). L'exécution du programme est achevée et le rapport final sera livré en septembre 2014.



Borne fontaine à Kaya. En milieu urbain, le gestionnaire des ouvrages est l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). En milieu rural, des associations d'usagers de l'eau (A.U.E) sont gestionnaires des forages. Le maître d'ouvrage est la commune qui perçoit une part de la redevance.